L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.]

VENDREDI MATIN, 18 FEVRIER.

Législature de la Louisiane.

Jeudi, 17 février 1876.

SÉNAT.

Le Sénat se réunit à midi.

Mr. Chadburn présente un acte qui définit les *précints* d'élections, fixant le nombre de *polls* et pourvoyant à la nomination de commissaires. Référé.

Un acte protégeant les fonds destinés au payement de l'intérêt et définissant les devoirs du trésorier à cet égard, est présenté par Mr. Alexander et remis à un autre jour.

Mr Blackburn présente la résolution suivante : "Attendu qu'il a été soumis à la Chambre les propositions certains amendements à la Constitution prohibant une augmentation de la dette publique par une paroisse ou par une corporation municipale quelconque — il est résolu que vu les embarras financiers de l'Etat, le Sénat n'adoptera aucune loi qui soit de nature à accroître la dette publique ; qu'il n'adoptera pas de loi qui autorisera une paroisse ou une ville à émettre des bons, souscrire à des actions ou accorder des subsides à une corporation quelconque." Déposée momentanément sur le bureau.

Un acte fixant le taux d'intérêt, etc., est présenté par Mr Twitchell, et référé.

Un acte relatif à la manière dont les reçus de presses à coton et d'entrepôts seront émis dans tous les cas où ces reçus seront mis en garanties ou de garanties hypothécaires—est appelé par Mr Grover et adopté.

L'acte qui incorpore le 'St-Patrick'-Saving Bank' est adopté.

Le comité de finances fait un rapport défavorable sur le "premium bond bill" de la Chambre. Il base sa décision sur ce que l'acte est inconstitutionnel et met tous les bonissur le même pied ; sur ce qu'il consacre au paiement d'une classe de bons des fonds spécialement destinés à faire face à d'autres obligations ; sur ce qu'il sanctionne des bons douteux ; sur ce qu'il rend les contribuables responsables de la dette actuelle ; sur ce qu'il donne à ceux qui refusent d'accepter le plan le droit de se faire payer leurs bons en plein. — La considération du rapport est remise à un autre jour.

L'acte confirmant la charte notariée du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans est appelé et adopté.

Un acte incorporant le "New Orleans Merchants' Exchange" est adopté.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La séance s'ouvre à midi dix minutes sous la présidence du speaker Estilette.

M. Kidd, chairman du comité de conférence de la Chambre, fait son rapport sur les négociations entamées avec le comité de conférence du Sénat pour arriver à une entente commune sur le bill d'élection. Il annonce que les deux comités n'ont pu se mettre d'accord et que les négociations sont rompues. M. Sartain, dit-il, membre républicain du comité de la Chambre, n'approuve pas le rapport de la majorité et se propose d'exprimer verbalement ses vues.

M. Sartain dit qu'il attendra, pour les faire connaître, que la Chambre délibère sur le rapport de la majorité.

M. Kidd engage son collègue à profiter de l'occasion pour se faire entendre ; peut-être ne le pourra-t-il pas plus tard.

M. Meredith présente un bill allouant $150,000 pour payer les dépenses courantes des deux chambres, ainsi que les frais de route (mileage) et le traitement des membres de la Législature. Le bill est référé au comité des voies et moyens.

M. Jones présente un bill qui accorde $3,000 à M. Dennett pour l'aider à payer les frais d'impression de son ouvrage : "Louisiana as it is."

M. Bower présente un bill pour réduire à trente cents par jour la rémunération payée au shérif criminel de la Nile-Orléans pour la nourriture de chaque prisonnier. Le bill aboli aussi les frais payés au geôlier. Lu lot, elle est adoptée, ne sera mise en vigueur qu'à partir du 1er décembre prochain.

M. Raby présente un bill pour amender la loi des licences d'Etat de manière à réduire à $85 par an la taxe que sont obligés de payer les propriétaires de cafés, de buvettes, de cabarets et de salons de bière ; à $50 par an, la taxe sur les buvettes de bateaux à vapeur ; et à $15 par an la taxe que doivent acquitter les marchands de liqueurs distillées qui débitent celle-ci en quantités plus faible qu'un gallon. Référé au comité judiciaire.

M. Matthews de Tensas présente un bill d'allocation générale qui ne renferme qu'un article unique allouant $8,000 pour le traitement du gouverneur. Référé au comité des allocations.

Le bill de Mr. Bower pour abolir la juridiction criminelle du juge de paix à Alger, est lu une seconde fois.

La Chambre prend en considération le bill de Mr. Hammond relatif aux entraves que mettent à la libre circulation les voies ferrées qui sillonnant la levée. On se rappelle que le comité judiciaire a fait un rapport défavorable sur ce bill.

M. Hammond adjure la Chambre de voter le bill nonobstant la désapprobation du comité judiciaire. Les intérêts des habitants de Lafayette, — celui qu'il représente, — sont certainement lésés ; toute la façade de ce ward est envahie par des voies qui se croisent et des gares qui interdisent au commerce l'accès de la levée. Les résidents du ward se sont adressés vainement à toutes les juridictions : ils ne comptent plus maintenant que sur la Législature.

M. Young, chairman du comité judiciaire, combat les conclusions de M. Hammond : il espère que la Chambre rejettera le bill, parce que la mesure est inconstitutionnelle en ce qu'elle porte atteinte à des droits acquis. Si les parties lésées s'en croient avoir des motifs légitimes de plainte, qu'elles saisissent les tribunaux de leurs réclamations.

M. Keith prend encore cuisine la défense du bill. D'abord la Législature est pleinement autorisée à se prononcer sur les grandes questions de voirie, et en second lieu il s'agit ici du droit de la propriété : on que nul ne peut songer à contester. Ce droit a été mis à néant par les compagnies de chemins de fer qui ont envahi la Levée et en ont fait pour ainsi dire leur propriété privée. Une des grandes et des plus importantes avenues commerciales de la Nouvelle-Orléans, la rue Julie, est tout entière à une compagnie de chemin de fer qui s'en est littéralement emparée : elle est interdite aux piétons et aux voitures. Les rues d'une ville ne sont pourtant pas destinées à être monopolisées par des intérêts particuliers. Elles appartiennent à tout le monde et on n'y doit pas tolérer d'obstacles au commerce et à l'industrie.

La levée dans toute sa longueur sera bientôt la chose la propriété exclusive des compagnies de chemins de fer. C'est en vain que ceux qui avaient à se plaindre d'un état de choses aussi extraordinaire se sont adressés aux tribunaux : ceux-ci ont fait la sourde oreille ou traité avec un étranger sans-façon les plaintes du commerce. Ils n'ont ni su ni voulu protéger l'intérêt public. Il faut donc que la Législature intervienne pour rendre justice à qui de droit. Les rues sont une propriété publique et non particulière. Il importe que la loi le proclame de nouveau.

M. Hahn fait quelques observations dans le même sens. Il s'étonne depuis longtemps que l'on permette aux compagnies de chemins de fer d'établir maintenant des voies des communication de la Nouvelle-Orléans. Néanmoins, il ne croit pas que le bill soumis à la Chambre soit précisément ce qu'il faut. Il sera facile d'en contester la constitutionnalité et il est très probable que les Cours le déclareraient nul. Le mieux, d'une autre part, est trop absolu ; il était rigoureusement mise à exécution, aucune voie de chemin de fer ne pourrait pénétrer dans la ville.

M. Hammond s'étonne que M. Hahn attaque si vigoureusement une mesure qu'il croit entachée de nullité.

M. Wiltz appelle l'attention de la Chambre sur le besoin urgent d'une mesure de réforme. Ce n'est pas seulement le 3ème ward de la Nile-Orléans qui est sacrifié : la face de riverraine de la ville est presque entièrement envahie. C'est un véritable brigandage. L'intérêt général du commerce exige impérieusement que l'on mette un terme aux empiétements des compagnies de chemin de fer. Les voies publiques n'ont donné aucun résultat. Les administrations municipales qui se sont succédé au gouvernement de la ville ont toutes succombé dans la lutte qu'elles ont engagée contre de puissantes corporations. La Législature seule peut porter remède à un abus criant.

M. Dupré fait observer qu'il est le seul membre du comité judiciaire qui ne soit pas avocat. Quand ses collègues, qui appartiennent tous au barreau, déclarent le bill inconstitutionnel, il ne lui était guère permis de contester leur assertion, mais il n'empêche qu'il ne croit pas pouvoir trouver un moyen constitutionnel de faire cesser un état de choses devenu intolérable, il l'appuierait de toutes ses forces. De la rue Delta, qui est son bureau, il peut se rendre facilement compte des graves embarras que cause à la circulation le réseau serré des voies fermées qui s'étend sur toute la Levée. Les trains qui passent et repassent, remorqués par de puissantes locomotives, tiennent à distance respectueuse les voitures, les charrettes et autres véhicules qui épient une occasion favorable pour franchir le réseau et atteindre le wharf. Il espère que la législature réussira à affranchir le commerce de tous ces embarras.

M. Hammond dit que pour permettre de modifier le bill il *consentira* à ce qu'il soit référé au comité des affaires de la ville.

M. Hahn formule cette proposition qui est adoptée.

La Chambre ordonne l'impression du bill qui abolit la charte de la compagnie des Abattoirs et le met à l'ordre spécial du jour pour samedi.

Un bill de M. Allen ordonnant aux préposé du fisc d'établir un fonds distinct pour les allocations destinées aux officiers judiciaires de l'Etat, est pris en considération et passé.

Le bill de M. Wiltz pour incorporer l'Association des assurés de la Nile-Orléans, passe.

Un bill pour placer la paroisse de Jefferson en dehors du district de la police métropolitaine, passe.

Le bill de M. Billieu pour incorporer la compagnie de chemin de fer de la Nile-Orléans et de Milneburg, passe. Les fondateurs sont MM. Léon Godchaux, Samuel Simpson, J. N. Haggins, H. C. Millandon, William Barrett, G. C. Haley, L. B. Cain, C. E. Girardey, Henry Ginder et T. G. Diboll. La charte est sujette aux modifications que le Conseil de ville jugera convenable d'y introduire. Le chemin doit être livré à la circulation d'ici à deux ans : s'il ne l'est pas, la charte se trouvera de fait annulée. Le capital de la compagnie est fixé à $300,000, mais il pourra être porté à $400,000. La compagnie pourra employer les locomotives de Lamm, qui se meuvent au moyen de la vapeur prise dans un réservoir fixe. Les trains porteront des passagers et du fret.

La voie aboutira, en ville, à la rue du Canal, sur la levée : elle suivra la rue du Canal jusqu'à la rue Claiborne, celle-ci jusqu'à la rue Marais, la rue Marais jusqu'à l'Avenue St. Bernard, l'Avenue St-Bernard jusqu'à la rue Labadie, la rue Labadie jusqu'au chemin de Gentilly, le chemin de Gentilly jusqu'à London Avenue ou rue des Français, la rue des Français jusqu'à Milneburg. La voie de retour suivra les rues Franckfort, Columbia ou New York, Français, chemin de Gentilly, Oswego, Prieur, St. Louis et Chartres ; jusqu'à la rue du Canal. Les passagers paieront 4 cts pour aller jusqu'aux Fair Grounds, et 6 cts de plus pour aller jusqu'au lac. Même taux pour le retour.

La Chambre s'ajourne.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Une citadelle en permanence.

Rien n'est changé dans la position des deux Chambres à la maison d'Etat.

Le Sénat, feignant de se croire en état de siége, a fait toujours garder par cent citoyens et deux cents métropolitains sans uniforme, qui flanent dans les couloirs et qui voudraient se faire passer pour des sergents-d'armes.

Personne n'a l'intention d'attaquer le Sénat, et on se demande toujours ce que signifie ce déploiement ridicule de forces.

Il y a cependant beaucoup de curieux à la maison d'Etat, car on s'attendait généralement, dans le public, à la mise en accusation de Mr. Kellogg, agissant comme gouverneur.

Ceux qui ont assisté dans ce but à la séance de la Chambre des représentants ont dû être désappointés, car il n'a pas été question d'*impeachment*. Tout le monde s'accorde à dire, cependant, que la mise en accusation du *de facto*, suivie de sa suspension par la Chambre, n'est plus qu'une question de temps.

Sera-ce pour aujourd'hui, pour demain, ou pour lundi : C'est ce que nous ne pouvons pas dire positivement.

L'affaire de messieurs Dupré et Stoutemeyer.

Nos lecteurs ont bien pensé qu'après l'échange de cartes dans les journaux qui a eu lieu entre le Docteur George Dupré et les rédacteurs du *Times*, une rencontre devenait à peu près inévitable.

L'article de Mr Stoutemeyer, éditeur-propriétaire du *Times*, qui a paru, il y a quelques jours, a nécessité de la part de Mr Dupré une demande de réparation par les armes.

Le cartel a été accepté par M. Stoutmeyer ; et tous les préliminaires du duel ayant été arrangés, les deux adversaires se sont rendus hier, dans une presse à coton, avec leurs témoins. Messieurs L. A. Wiltz et Pasonda représentant M. Dupré, et messieurs Weightman et Wharton agissant comme parrains de M. Stoutmeyer. L'arme choisie était le pistolet et la distance dix pas.

Sur le terrain, les témoins de Mr Stoutmeyer ont déclaré qu'ils étaient disposés à faire des concessions pour que le combat n'eût pas lieu, et ont proposé des excuses verbales au nom de leur principal. Ces excuses ont été acceptées finalement par les témoins de Mr Dupré.

L'affaire n'a donc pas eu de suite.

Le juge Woods dit ce qu'il pense du jury qui a acquitté Ferdinand Dudenhoeffer.

Nous avons dit que le jury de la Cour de Circuit des Etats-Unis, dans l'affaire de Ferdinand Dudenhoffer, ex-caissier de la banque nationale Germania, après avoir déclaré qu'il ne pouvait pas s'accorder, avait fini par présenter un verdict d'acquittement.

Hier matin, le juge Woods a fait venir les jurés et leur a fait le petit discours suivant, qui se passe de commentaires :

"Messieurs—le verdict que vous avez rendu hier, dans le procès institué par les Etats-Unis contre Ferdinand Dudenhoffer, est si extraordinaire, si contraire à la loi et à l'évidence, que je ne puis le passer sous silence sans commentaires.

J'ai une expérience de vingt années comme juge et comme avocat pratiquant, et pourtant je n'ai jamais entendu un verdict comme celui que vous avez prononcé.

J'ordonne conséquemment que vous soyez déchargés et que vous soyez exemptés dorénavant de tout service comme jurés.

Voici les noms des douze citoyens qui ont jugé Dudenhefer et qui l'ont acquitté.

Wm. Bors,	Sam. Weil,
Randall McDonald,	Ed. P. Delpit,
M. Golden,	Arthur Gandolphin,
James Burke,	J. Mackinson,
Wm. Pfaff,	W. Edwards,
Christian Wolf,	S. Haber,

Les créanciers de la Banque d'Amérique

Nous croyons devoir avertir les créanciers de la Banque d'Amérique qu'il ne leur reste plus qu'aujourd'hui, vendredi, pour présenter leurs réclamations et pour fournir leurs titres à M. Grant, enregistreur de banqueroutes, No 47 rue du Camp.

Demain, samedi, tous les créanciers, qui auront fait enregistrer leurs réclamations contre la Banque d'Amérique qu'il représente, — sont certainement lésés ; toute la façade de ce ward est envahie par des voies qui se croisent et des gares qui interdisent au commerce l'accès de la levée. Les résidents du ward se sont adressés vainement à toutes les juridictions : ils ne comptent plus maintenant que sur la Législature.

M. Young, chairman du comité judiciaire, combat les conclusions de M. Hammond : il espère que la Chambre rejettera le bill, parce que la mesure est inconstitutionnelle en ce qu'elle porte atteinte à des droits acquis. Si les parties lésées s'en croient avoir des motifs légitimes de plainte, qu'elles saisissent les tribunaux de leurs réclamations.

M. Keith prend encore cuisine la défense du bill. D'abord la Législature est pleinement autorisée à se prononcer sur les grandes questions de voirie, et en second lieu il s'agit ici du droit de la propriété : on que nul ne peut songer à contester. Ce droit a été mis à néant par les compagnies de chemins de fer qui ont envahi la Levée et en ont fait pour ainsi dire leur propriété privée. Une des grandes et des plus importantes avenues commerciales de la Nouvelle-Orléans, la rue Julie, est tout entière à une compagnie de chemin de fer qui s'en est littéralement emparée : elle est interdite aux piétons et aux voitures. Les rues d'une ville ne sont pourtant pas destinées à être monopolisées par des intérêts particuliers. Elles appartiennent à tout le monde et on n'y doit pas tolérer d'obstacles au commerce et à l'industrie.

La levée dans toute sa longueur sera bientôt la chose la propriété exclusive des compagnies de chemins de fer. C'est en vain que ceux qui avaient à se plaindre d'un état de choses aussi extraordinaire se sont adressés aux tribunaux : ceux-ci ont fait la sourde oreille ou traité avec un étranger sans-façon les plaintes du commerce. Ils n'ont ni su ni voulu protéger l'intérêt public. Il faut donc que la Législature intervienne pour rendre justice à qui de droit. Les rues sont une propriété publique et non particulière. Il importe que la loi le proclame de nouveau.

M. Hahn fait quelques observations dans le même sens. Il s'étonne depuis longtemps que l'on permette aux compagnies de chemins de fer d'établir maintenant des voies des communication de la Nouvelle-Orléans. Néanmoins, il ne croit pas que le bill soumis à la Chambre soit précisément ce qu'il faut. Il sera facile d'en contester la constitutionnalité et il est très probable que les Cours le déclareraient nul. Le mieux, d'une autre part, est trop absolu ; il était rigoureusement mise à exécution, aucune voie de chemin de fer ne pourrait pénétrer dans la ville.

M. Hammond s'étonne que M. Hahn attaque si vigoureusement une mesure qu'il croit entachée de nullité.

M. Wiltz appelle l'attention de la Chambre sur le besoin urgent d'une mesure de réforme. Ce n'est pas seulement le 3ème ward de la Nile-Orléans qui est sacrifié : la face riverraine de la ville est presque entièrement envahie. C'est un véritable brigandage. L'intérêt général du commerce exige impérieusement que l'on mette un terme aux empiétements des compagnies de chemin de fer. Les voies publiques n'ont donné aucun résultat. Les administrations municipales qui se sont succédé au gouvernement de la ville ont toutes succombé dans la lutte qu'elles ont engagée contre de puissantes corporations. La Législature seule peut porter remède à un abus criant.

M. Dupré fait observer qu'il est le seul membre du comité judiciaire qui ne soit pas avocat. Quand ses collègues, qui appartiennent tous au barreau, déclarent le bill inconstitutionnel, il ne lui était guère permis de contester leur assertion, mais il n'empêche qu'il ne croit pas pouvoir trouver un moyen constitutionnel de faire cesser un état de choses devenu intolérable, il l'appuierait de toutes ses forces. De la rue Delta, qui est son bureau, il peut se rendre facilement compte des graves embarras que cause à la circulation le réseau serré des voies fermées qui s'étend sur toute la Levée. Les trains qui passent et repassent, remorqués par de puissantes locomotives, tiennent à distance respectueuse les voitures, les charrettes et autres véhicules qui épient une occasion favorable pour franchir le réseau et atteindre le wharf. Il espère que la législature réussira à affranchir le commerce de tous ces embarras.

M. Hammond dit que pour permettre de modifier le bill il *consentira* à ce qu'il soit référé au comité des affaires de la ville.

M. Hahn formule cette proposition qui est adoptée.

La Chambre ordonne l'impression du bill qui abolit la charte de la compagnie des Abattoirs et le met à l'ordre spécial du jour pour samedi.

Un bill de M. Allen ordonnant aux préposé du fisc d'établir un fonds distinct pour les allocations destinées aux officiers judiciaires de l'Etat, est pris en considération et passé.

Le bill de M. Wiltz pour incorporer l'Association des assurés de la Nile-Orléans, passe.

Un bill pour placer la paroisse de Jefferson en dehors du district de la police métropolitaine, passe.

Le bill de M. Billieu pour incorporer la compagnie de chemin de fer de la Nile-Orléans et de Milneburg, passe. Les fondateurs sont MM. Léon Godchaux, Samuel Simpson, J. N. Haggins, H. C. Millandon, William Barrett, G. C. Haley, L. B. Cain, C. E. Girardey, Henry Ginder et T. G. Diboll. La charte est sujette aux modifications que le Conseil de ville jugera convenable d'y introduire. Le chemin doit être livré à la circulation d'ici à deux ans : s'il ne l'est pas, la charte se trouvera de fait annulée. Le capital de la compagnie est fixé à $300,000, mais il pourra être porté à $400,000. La compagnie pourra employer les locomotives de Lamm, qui se meuvent au moyen de la vapeur prise dans un réservoir fixe. Les trains porteront des passagers et du fret.

La voie aboutira, en ville, à la rue du Canal, sur la levée : elle suivra la rue du Canal jusqu'à la rue Claiborne, celle-ci jusqu'à la rue Marais, la rue Marais jusqu'à l'Avenue St. Bernard, l'Avenue St-Bernard jusqu'à la rue Labadie, la rue Labadie jusqu'au chemin de Gentilly, le chemin de Gentilly jusqu'à London Avenue ou rue des Français, la rue des Français jusqu'à Milneburg. La voie de retour suivra les rues Franckfort, Columbia ou New York, Français, chemin de Gentilly, Oswego, Prieur, St. Louis et Chartres ; jusqu'à la rue du Canal. Les passagers paieront 4 cts pour aller jusqu'aux Fair Grounds, et 6 cts de plus pour aller jusqu'au lac. Même taux pour le retour.

La Chambre s'ajourne.

Incendie dans le Quatrième District.

Hier matin, à une heure et demie, le feu s'est déclaré dans la maison sise rue Seconde No 344 appartenant à Mr Foucher, et habitée par M. J. Sanders.

La batisse a été complètement détruite, ainsi que tout son contenu.

Les pertes peuvent être évaluées à $2000 et sont couvertes par une assurance.

Les meubles de Mr Sanders sont assurés pour $600 dans la compagnie des Pompiers.

L'alarme a été donnée par l'agent de police Pous, au moyen de la boîte portant le No 21, placée à l'angle des rues St. Charles et Première.

Vol audacieux.

Avant hier soir, vers huit heures, Mme Fisher, demeurant rue des Magasins, près Félicité, passait rue du Camp, entre Félicité et Ste-Marie, lorsqu'un nègre s'est approché d'elle et lui a enlevé son chale, qu'elle avait sur les épaules. Le voleur a pris la fuite et a réussi à s'esquiver avec son butin, quoique plusieurs citoyens et un agent de police, attirés par les cris de Mme Fisher, aient fait de leur mieux pour l'atteindre ; mais le coquin connaît bien le pays et a pu en de peine à distancer ceux qui le poursuivaient.

Explosion d'huile Septoline.

Avant-hier soir, une lampe pleine d'une huile, dite septoline, qui a été achetée, dit-on, à la grocerie de Thos. Madexerard, rue de l'Endoignure des rues Delord et Tchoupitoulas, a fait explosion à la résidence de Mme McManus, rue Tchoupitoulas No 172.

Mme Martin, une des locataires, en essayant d'éteindre les flammes, a reçu des brûlures assez légères aux bras et aux mains.

Tentative de vol dans un char urbain.

Avant-hier soir, vers neuf heures, trois individus très suspects sont entrés dans le char urbain No 65, de la ligne Tchoupitoulas à l'angle de la rue Toledano. Comme le char était vide, les trois personnages sont résolu de tirer de leur passage, ont résolu de tirer de leur passage d'eux est allé sur la plate-forme où se trouvait le *driver*, afin d'occuper l'attention de celui-ci pendant que ses compagnons mettraient à exécution le dessein qu'ils avaient conçu.

Le *driver* avait deviné leur intention, de siffler pour appeler la police, ce qui a effrayé les voleurs et les a mis en fuite.

Amélioration et guérison.—L'amélioration des symptômes est, naturellement, un objet désirable de la médication, et il y a, sans aucun doute, des palliatifs qui possèdent une efficacité considérable. La diaphorèse temporaire des indices d'un mal font trop souvent croire aux malades qu'ils sont guéris. Nombre de ceux qui ont donné des témoignages reconnaissants aux effets de cette permanente des " Hostetters Stomach Bitters" dans les cas de désordres du foie, de constipation chronique, de fièvres intermittentes et remittentes, de maux urinaires et rhumatiques, ont aussi constaté le fait que le soulagement temporaire, effet occasionnellement par les remèdes qu'ils avaient employés avant d'avoir recours au grand restaurateur, leur avaient inspiré un espoir que le retour de la maladie dissipa bientôt. Les Bitters n'ont seulement soulagent mais, et on les prend avec persistence et régularité, ils enlèvent entièrement les maladies aux quelles ils sont adaptés.

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

ESPAGNE.

Madrid, 17.—José de Posado Herrera a été élu président de la chambre des députés.

Hendayes, 17.—Rien d'important dans la ville de Batzan. Les mouvements y sont simplement préliminaires.

Hendaye, 17.—Les Alphonistes cernent les carlistes dans les positions suivantes : à l'est, les troupes sous les ordres de Campos sont concentrées entre Elizondo et la vallée d'Ottesendo, prêtes à attaquer.

Au nord la brigade Levanen est à Iron attendant l'ordre d'opérer dans la direction d'Euderlisca. Une autre brigade est concentrée entre Rentera et Oyarzun, menaçant Archuinzy.

Vers le sud un corps d'armée, parti de Pampelune, s'avance dans les montagnes près de Leisca.

Dans l'ouest, Moriones occupe d'importantes positions près de Tolosa.

Madrid, 17.—Au départ d'Alphonse pour le Nord et quand le train allait s'ébranler, Canovas del Castillo a lu au roi une dépêche du consul espagnol à Bayonne, annonçant que la Junte Carliste avait l'intention de tenir un meeting à Villa Franca pour proposer la paix.

Les carlistes sont représentés comme saisis de panique. Ils n'ont ni argent ni provisions. Nombre de prêtres et de familles catholiques quittent le pays.

Madrid, 17.—Des membres des nouvelles Cortès, il n'y en a que 300 contre l'élection desquels on n'ait pas protesté et 15 de ces protestations sont regardées comme sans importance.

DALMATIE.

Ragusa 17.—Des avis de la Slavonie rapportent qu'une réunion de chefs insurgés, sous la présidence de Paulovich, a rejeté les réformes d'Andrassy, les considérant comme le résultat d'une intrigue politique.

Belgrade, 17.—Les insurgés ont surpris les Turcs près de Warskoji, en ont tué 18 et blessé 50.

ANGLETERRE.

Londres, 17.—Une dépêche de Vienne au *Standard* dit que les insurgés Bosniens ont lancé un manifeste contre les réformes d'Andrassy. La Russie et accusée d'encourager les insurgés.

Le correspondant du *Times* avec les carlistes, à la date du 15 février, de Tolosa, dit hier que le 13, les carlistes ont repoussé Quesada près d'Eloria. Les alphonistes ont perdu 2000 hommes ; les carlistes 300.

Londres, 17.—Le *Central News* dit que le ministre Schenck a donné sa démission ; mais il restera en Angleterre pour répondre aux accusations en connexion avec la mine Emma.

Liverpool, 17.—Le steamer Egypt est, dit-on, échoué sur la grève d'Egremont.

Londres, 17.—Le *Times*, dans un article sur la récente note espagnole relative à la question cubaine, dit : Nous ne pouvons féliciter le ministre espagnol sur la force de sa laborieuse réponse aux plaintes des Etats-Unis. Si cette réponse prouve quelque chose, elle prouve trop. Les insurgés sont si bellement rappetissés qu'il est difficile de comprendre pourquoi ils n'ont pas été écrasés depuis des années.

Le dommage causé par cette guerre est reconnu comme insignifiant que les plaintes de l'Amérique paraissent tout simplement injustes mais encore incompréhensibles. L'Espagne parle comme si elle était innocente de toute oppression et comme si elle était bien traité l'île avec générosité. Par conséquent nous devons conclure que les gens qui se battent avec tant d'obstination et de vigueur depuis sept ans, n'ont aucun motif qu'un entêtement aveugle et de la stupidité.

L'article du *Times* conclut ainsi :

"Aucun pays ne cherche à intervenir par la force dans les possessions espagnoles de Cuba, mais si l'Espagne ne peut gouverner sa colonie, elle ferait bien de la préparer à cette indépendance qui succède de toujours aux mauvais gouvernements coloniaux."

Collision et perte de vies.

Londres, 17.—Le steamer Franconia a fait collision avec le steamer Strath Clyde, de Glascow, devant Douvre, ce soir. La pouilloire du Strath Clyde a fait explosion et le steamer a coulé bas immédiatement. 52 passagers se sont noyés. On dit cependant que cinq ont débarqué à Douvre et que quatre autres ont été sauvé. La Franconia a beaucoup souffert et a dû entrer à Douvre pour se faire réparer

Londres, 17.—Jacob Bright, radical, a été élu au Parlement par la ville de Manchester, ayant obtenu 22,525 votes contre 20,974 donnés à Powell.

HOLLANDE.

Rotterdam, 17.—La femme de Winslow et sa sœur sont allées à Londres.

AUTRICHE.

Vienne, 17.—On rapporte que les cabinets autrichiens et hongrois sont d'accord pour établir une banque d'émission hongroise, garantissant ses billets.

WASHINGTON

Washington, 17.—Le comité du Sénat sur le commerce a référé le bill des steamboats à un sous comité composé des sénateurs Boutwell et Dennis.

L'hon. E. H. Kellogg a été nommé commissaire pour régler la question de pêcherie et le traité de l'Alabama.

Le gén Sheridan, devant le comité militaire, s'est opposé à la mission de Harmé ; mais il soutient que le transfert du Bureau Indien au dépôt de la guerre réduirait les dépenses par la consolidation et l'abolition des postes militaires.

Le secrétaire Fish a signé l'ordre d'extradition de Winslow.

Chambre—Mr. Garfield demande que Mr. Cox qui, par une résolution, a été nommé orateur pendant l'absence de Mr. Kerr, prête le serment de l'orateur. Une longue discussion s'élève après quoi la motion est repoussée et le serment omis.

La discussion sur la réorganisation du judiciaire est reprise, une motion pour déposer le bill sur la table échoue et la Chambre s'ajourne.

Sénat—La résolution jointe de la législature du Kentucky pour abolir les pensions aux soldats de la guerre du Mexique est référée au comité des pensions ; aussi la résolution pour aider à la construction du chemin de fer du Pacifique-Texas. Le bill pour payer l'arriéré des bons du district est discuté et renvoyé au comité. Le Sénat s'ajourne à lundi.

Washington, 17.—Le caucus démocratique qui devait avoir lieu ce soir, a été renvoyé, le comité de consultation n'ayant pas terminé ses travaux.

Washington, 17.—Le gouv Conly partira avec la commission pour Atlanta ce soir

Washington, 17.—Mr Cox, en prenant le siége de l'orateur, a dit : "Messieurs de la Chambre des Représentants—l'occasion qui appelle un orateur temporaire n'est pas, dans les circonstances, un sujet de félicitation. Si cette marque de confiance mérite la plus chaude reconnaissance, je désire de tout mon cœur que cet *interim* soit de courte durée et que notre orateur respecté nous revienne bientôt avec une santé fortifiée.

C'est un des avantages de notre système de gouvernement que la maladie ou la mort n'y cause pas de chômage administratif. L'appui unanime dans la nouvelle ère est esprit de conciliation et de rivalité bienveillante auquel je tacherai de coopérer."

Washington, 17.—Le steamer Dispatch qui était, dit on, sur le point de partir avec des ordres cachetés, est encore dans le bassin de l'arsenal sans faire aucun préparatif pour la mer.

Observations météorologiques.

Washington, 17.—Probabilités pour les Etats du Golfe. Baisse de Baromètre, Vents du Nord à l'Est ; temps menaçant et pluvieux avec une plus basse température dans l'Est et une plus haute dans l'Ouest.

Signaux de précaution à Galveston et N. Orléans.

GALVESTON.

Galveston, 17.—Huit precincts lui et dans le comté donnent 157 voix de majorité à la Constitution. 2201 de majorité pour Coke et le ticket démocrate d'Etat. Une majorité de Pendoignure des rues Delord et Tchoupitoulas a fait explosion à la résidence de Mme McManus, rue Tchoupitoulas No 172.

Mme Martin, une des locataires, en essayant d'éteindre les flammes, a reçu des brûlures assez légères aux bras et aux mains.

Tentative de vol dans un char urbain.

Avant-hier soir, vers neuf heures, trois individus très suspects sont entrés dans le char urbain No 65, de la ligne Tchoupitoulas à l'angle de la rue Toledano. Comme le char était vide, les trois personnages sont résolu de tirer de leur passage, ont résolu de tirer de leur passage d'eux est allé sur la plate-forme où se trouvait le *driver*, afin d'occuper l'attention de celui-ci pendant que ses compagnons mettraient à exécution le dessein qu'ils avaient conçu.

Le *driver* avait deviné leur intention, de siffler pour appeler la police, ce qui a effrayé les voleurs et les a mis en fuite.

Amélioration et guérison.—L'amélioration des symptômes est, naturellement, un objet désirable de la médication, et il y a, sans aucun doute, des palliatifs qui possèdent une efficacité considérable. La diaphorèse temporaire des indices d'un mal font trop souvent croire aux malades qu'ils sont guéris. Nombre de ceux qui ont donné des témoignages reconnaissants aux effets de cette permanente des " Hostetters Stomach Bitters" dans les cas de désordres du foie, de constipation chronique, de fièvres intermittentes et remittentes, de maux urinaires et rhumatiques, ont aussi constaté le fait que le soulagement temporaire effet occasionnellement par les remèdes qu'ils avaient employés avant d'avoir recours au grand restaurateur, leur avaient inspiré un espoir que le retour de la maladie dissipa bientôt. Les Bitters n'ont seulement soulagent mais, et on les prend avec persistence et régularité, ils enlèvent entièrement les maladies aux quelles ils sont adaptés.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 17 Février 1876.

Comptoir d'Echanges (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.

13e Fév. ..... (Jour férié, anniversaire de la naissance d'Abraham Lincoln.)

14 Fév.....	$2,032,186 13	$189,724 34
15 Fév.....	3,592,950 88	329,053 13
16 Fév.....	2,141,596 65	318,422 04
17 Fév.....	1,713,900 42	113,102 25
Jusqu'ici cette semaine.....	$9,479,643 08	$849,201 76
Même temps la semaine dernière..	10,373,983 71	1,122,557 32
Total de la semaine dernière..	12,530,352 74	1,371,018 82
Total de la semaine précé...	10,388,106 34	1,030,864 73

Nous continuons de coter les excellents billets à — à 8 pour cent par an ; les Nos 1 à 9 à 10 ; les Nos 2 nominaux—Le papier hypothécaire de premier ordre est encore à 9 à 10 pour cent par an ; celui de second ordre est toujours entièrement nominal.

L'or a ouvert à 113 1/4 à 113 3/4 contre 113 5/8 à New York et fermé à 113 3/8 à 113 5/8 (1/8 cent de plus qu'hier) contre 113 3/4 à New York. On a vendu, en tout, $42,500, dont $5000 à 113 1/4, $3000 à 113 1/2, $20,000 à 113 1/2 à 113 5/8, $5000 et $9000 à 113 5/8. Aucune vente d'argent n'a été annoncée. Les demi-piastres américaines ont été cotées à 105 à 106 ; les piastres mexicaines, nouvelles et les anciennes à 93, or.

La hausse de l'or à New York a produit dans le sterling une hausse de 1/2 cent ou 1110 pour cent, et, dans les francs, de 1/8 pour cent. Les opérations de sterling comprennent 34,500 livres, dont 20,000 connaissement et 11,000 de et clear No 1. Les 549 à 549 1/2, 2,500 de banque à 553 et 1000 do à vue, à 556.

Les ventes de francs comprennent 315,000 livres, en change de commerce, y compris 75,000 et 100,000 à 4.58 1/8, 50,000 à 4.58 3/4 à 4 57 1/2, 25,000, 30,000 et 40,000 à 4.57 1/2, 10,000 de banque à 4.53 3/4. A la clôture, les traites sterling étaient cotées à 548 1/2 à 549 1/2 le connaissement et le clear No. 1, — à 553 les traites des banques et — à 553 1/2 le taux des banques aux comptoirs ; les francs, à 4.58 1/8 à 4.57 1/2 les traites de commerce et nominales celles des banques.

Les offres de change à vue sur New-York ont été assez nombreuses. Les taux n'ont pas varié. Les ventes se sont élevées à $260,000, dont $50,000 en change de commerce, $30,000 et $35,000 de banquiers à 1/32 pour cent de prime, $5000 et $50,000 en change de commerce, $50,000 de banquiers, à 1/16, $50,000 de banquiers à 3/32 et $15,000 à 1/8. Il s'est vendu également $10,000, en change de commerce, sur Providence, à 1/8 pour cent d'escompte, et $20,000 sur Boston, au pair.

Les banques ont continué de tirer des chèques sur New York à 1/8 pour cent de prime, et le change de commerce à vue a encore été coté à — à 1/16.

Il y a eu meilleure demande des consolidés de l'Etat et hausse : les taux étaient, à la clôture, de 67 1/4 à 67 1/2 comptant, hier. La seule vente non annoncée a été à l'Exchange à 67 1/4 à $10,000 à 67 1/4.

Les bons de la ville, ont été irréguliers, et ont ensuite fermé à une légère hausse. Les bons à prime étaient cotés, à la clôture, à 83 1/4 à 83 1/2 ; les anciens sept pour cent currency et 32 1/4à 33 les nouveaux : les sept pour cent or (série d'administration) à 33 3/4 à 34 3/4 et ceux du deuxièmes à 34 1/2 à 35. On n'a annoncé de ventes qu'à l'Exchange.

Les chemins de fer sont restés à peu